

BASES THEORIQUES ET PRATIQUES DES GROUPES D'AFFIRMATION DE SOI POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Informer sur les troubles anxieux et les difficultés d'affirmation de soi
- Connaître les bases théoriques et les indices des TCC d'affirmation de soi
- S'initier au contenu concret des séances

La formation et ses moyens pédagogiques peuvent être adaptés et personnalisés en fonction du public.

PUBLIC CIBLÉ : Médecins, Internes, Psychologues, Educateurs, Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs, Infirmiers et Puéricultrices.

CONDITION D'ADMISSION, PREREQUIS : Professionnels intervenant auprès d'enfants et d'adolescents et nécessité d'avoir des bases en Thérapies Cognitivo-Comportementales

ANIMATION PÉDAGOGIQUE

- **VACHER Cécile**, Psychologue, SMPEA Saint Eloi, CHU Montpellier.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- **PURPER-OUAKIL Diane**, PU – PH, Pédopsychiatre, CHRU Montpellier

PROGRAMME

Matin :

- 1) Les troubles anxieux de l'enfant
 - Aspects cliniques
 - Evaluation
 - Facteurs de risque
- 2) Notions de thérapies cognitivo-comportementale des troubles anxieux

- Bases théoriques des TCC
- Spécificités des TCC de groupe
- Indications des TCC d'affirmation de soi

Après-Midi :

3) Pratique des groupes d'affirmation de soi pour enfants et adolescents

- Contenu détaillé des séances
- Exemples pratiques de feedback, tâche inter-séance, jeux de rôles

MOTS CLES : Enfant ; TCC ; jeux de rôles ; anxiété sociale

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Supports de formation remis aux participants ; Exposé théorique ; Vidéoprojections ; Analyse des pratiques ; Liste de ressources bibliographiques

MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- QCM (en début et en fin de formation)
- Evaluation des acquis en cours de formation
- Questionnaire de satisfaction

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION :

- Attestation

Durée : 1 journée soit 7 heures

Date : 7 avril 2022

Nombre d'inscrits : 4 personnes minimum - 20 maximum

Formation présentielle - lieu : locaux de l'Afree – Montpellier

Accessibilité : PMR

Coût : institutions et/ou par l'employeur : 250,00€ - professions libérales et/ou à titre individuel : 200,00€

(tarif hors frais de déplacement, repas, hébergement du stagiaire)